Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine

Herausgeber: Schweizer Heimatschutz

Band: 71 (1976)

Heft: 1-fr

Artikel: Bilan intermédiaire de l'Année du patrimoine architectural

Autor: Schmid, Alfred A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-174554

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Bilan intermédiaire de l'Année du patrimoine architectural

Quand le Comité des ministres du Conseil de l'Europe, suivant une recommandation des ministres responsables du patrimoine architectural qui

avaient tenu conférence à Bruxelles (du 25 au 27 novembre 1969), décida la proclamation d'une Année européenne du patrimoine architectural, per-

En haut: Le secrétaire général du Conseil de l'Europe, M. Georges Kahn-Ackermann, remet son prix au représentant de la Ville de Saint-Gall.

En bas: Pendant le banquet, à l'Hôtel de Ville de Rapperswil. De gauche à droite le prof. J.-P. Vouga, de Lausanne, le président de la commune de Rapperswil, M. W. Bölsterli, l'ancien conseiller fédéral L. von Moos, président du Comité national suisse — dont les mérites ont été honorés de la médaille du Conseil de l'Europe —, et le secrétaire général de ce dernier, M. G. Kahn.



sonne n'osait penser à la vague que cela allait soulever. Le Comité des monuments et sites, créé pour cinq ans comme organe consultatif pour la politique du Conseil de l'Europe en ce domaine, décida lors de sa première session (du 29 novembre au 3 décembre 1971) de fixer à 1975 la mise sur pied de cette Année européenne, et de mandater à cette fin un comité d'organisation spécial, dont la présidence fut confiée au parlementaire anglais lord Duncan-Sandys, déjà président d'Europa Nostra, l'organisation européenne de faîte des associations privées de protection du patrimoine.

Depuis lors se sont succédées les diverses manifestations internationales prévues: d'abord la «conférence de lancement» de Zurich (du 4 au 7 juillet 1973); puis les «confrontations», réunions d'un petit cercle d'experts, consacrées à des problèmes spécifiques; enfin l'Année européenne elle-même, qui s'est achevée dans la plupart des Etats membres au 31 décembre 1975. Son point culminant a incontestablement été la conférence d'Amsterdam (du 21 au 24 octobre), ville qui célébrait le 700e anniversaire de sa fondation et qui, à cette occasion, offrit au Conseil de l'Europe sa très cordiale hospitalité. Le Comité des ministres avait confié au Comité des monuments et sites une série de tâches strictement définies et qui devaient être menées à chef dans un délai relativement court de quatre ans. Il y avait, outre l'organisation de l'Année européenne du patrimoine architectural, l'élaboration d'une charte, c'est-à-dire d'une déclaration de principes; une étude comparative des législations des Etats membres en matière de patrimoine, et des ordonnances d'exécution: la tâche de conseiller les Etats et les autorités locales lors de la mise en œuvre des inventaires, ainsi que pour les questions techniques et de méthode, en matière de protection des monuments et sites; enfin, le développement d'un large échange d'informations. On peut dire sans hésiter que ces buts ont été atteints. Le Conseil de l'Europe a notamment invité les Etats membres, suivant une suggestion du professeur Piero Gazzola (Italie), à proposer des «réalisations exemplaires», ayant en particulier pour but de faire la démonstration pratique de la doctrine nouvelle, qui veut que les monuments ou les ensembles architecturaux à conserver soient pleinement intégrés dans la vie actuelle. En considérant l'année maintenant écoulée, on s'étonne de l'ampleur du travail accompli, qui a dépassé tous les espoirs. Sur le plan suisse, il y a eu, pour l'essentiel, les quatre réalisations exemplaires. A Martigny, on a pu mettre sur pied une organisation de spécialistes qualifiés, et, pour les fouilles les plus urgentes, obtenir chaque fois les

délais nécessaires, ce à quoi la récession survenue dans la construction en 1975 a aussi contribué. Les deux emplacements archéologiques les plus intéressants, soit l'amphithéâtre romain (dit le «Vivier») et le forum sis jusqu'à présent sous le stade communal de football, vont bientôt devenir propriété de la Confédération. Une fouille dans la vaste circonférence du forum a mis au jour un réseau de canalisations romain fort bien conservé et capable aujourd'hui encore de fonctionner, qui pourra être conservé in situ et offrir aux visiteurs un aperçu du plus haut intérêt sur l'infrastructure d'un établissement antique. Pour Ardez et Corippo, des fondations spéciales ont été créées, qui auront dorénavant la responsabilité directe du travail à faire sur place, soit avant tout l'assainissement des maisons et des étables, et leur adaptation aux besoins actuels. A Ardez, le problème du trafic - actuellement insupportable parce qu'il emprunte la rue principale - est près d'être résolu par la construction d'une route de contournement, qui ménagera largement le paysage. A Morat, la restauration extérieure de l'église allemande est terminée, et celle de l'église française sera pour le printemps prochain. La transformation de l'ancien moulin, audessous du château, en musée communal, va être entreprise à bref délai, les obstacles financiers ayant été pour la plupart surmontés. Le rez-dechaussée de l'hôtel de ville est en pleine rénovation; on y aménage une halle de réception soutenue par des piliers. Dans le haut de la rue principale, la maison gothique qui fait l'angle avec la Kreuzgasse est en cours de restauration, et les derniers tronçons d'arcades encore murées ont été dégagés.

On est tout à fait conscient du fait que tout cela constitue, dans la plupart des cas, de premiers pas, et même parfois de simples indications pour l'avenir, l'œuvre véritable restant encore à faire. Il y faudra des années, peut-être des dizaines d'années. Il semble bien qu'il n'en aille pas autrement pour les autres réalisations exemplaires européennes, qui sont au nombre d'une cinquantaine: d'une façon générale, les délais nécessaires ont été quelque peu sous-estimés, et si l'élaboration des projets a pu être en majeure partie terminée, dans la plupart des cas on vient seulement d'en aborder l'exécution.

Cela mènerait trop loin de dresser ici une liste même sommaire de toutes les initiatives prises en 1975 sur le plan cantonal et local. Et il serait difficile d'être complet, car ce sont souvent les plus modestes localités qui n'ont informé ni la presse, ni le Comité national suisse, de leurs prestations particulières. On ne saurait d'ailleurs mesurer à la même aune l'effort d'un petit village et celui d'une grande ville aux puissants moyens. Aussi adressons-nous à tous et à toutes, sans distinction, nos félicitations et nos éloges.

Qu'allons-nous faire maintenant? La Suisse doit tout d'abord mener à chef ses réalisations exemplaires nationales et cantonales: un travail qui nous tiendra longtemps encore en haleine. C'est en ce sens que le Conseil fédéral a implicitement prolongé le mandat du Comité national au-delà du 31 décembre 1975, et il en est de même dans plusieurs Etats membres du Conseil de l'Europe. Il est réjouissant que, pour aider à la couverture financière des tâches pour lesquelles les moyens sont encore très insuffisants, le Don suisse de la Fête nationale vienne à la rescousse en offrant la moitié du produit de sa collecte 1976. De leur côté, le Conseil des ministres et l'Assemblée du Conseil de l'Europe ont leur idée en ce qui concerne le prolongement de toute la campagne, car l'Année européenne, après son extraordinaire succès, ne doit surtout pas servir d'alibi. Il y a des textes qui montrent la voie, même pour un avenir plus éloigné: ce sont la Charte et la Déclaration d'Amsterdam. Le Comité des monuments et sites, mandaté jusqu'à fin 1975, sera peutêtre institutionnalisé, à moins qu'un organe analogue ne lui succède. A moyen terme, l'échange d'informations et, dans la mesure souhaitée, l'entraide technique entre Etats membres, devront être renforcés, et les Etats sont invités à faire périodiquement rapport sur l'état de la protection du patrimoine architectural à l'intérieur de leurs frontières. Finalement, tout cela ne conduira pas seulement à une harmonisation des doctrines, domaine où se fait déjà une quasi-unanimité: outre les aspects culturels, les aspects sociaux et politiques de la protection du patrimoine retiendront mieux l'attention, l'intégration totale de nos monuments et ensembles anciens étant désormais considérée comme inséparable de notre espace vital. Une prochaine «confrontation» aura lieu à Berlin, sous la forme d'un colloque consacré aux problèmes de protection du patrimoine de toutes les grandes villes européennes qui ont connu au siècle dernier une soudaine expansion. D'autres réunions suivront. Il est évident que, dans le vaste domaine des tâches d'avenir, le rôle des autorités locales sera encore plus important que jusqu'ici. Même dans un Etat fédératif et décentralisé comme la Suisse, elles n'ont pris que trop peu conscience encore de leurs possibilités et de leurs responsabilités. Ce sont elles, nous en sommes convaincu, qui demain et après-demain auront le dernier mot.

Alfred-A. Schmid

Le travail ne fait que commencer!

Le congrès d'Amsterdam a mis un terme à l'Année européenne du patrimoine architectural, dont il a été en même temps le couronnement. La Ligue suisse du patrimoine national a fourni sa contribution, dès 1973, en organisant à Zurich la «conférence de lancement» qui en était le point de départ, en assumant le secrétariat du Comité national suisse constitué par le Conseil fédéral, et en prenant l'initiative, aussi bien dans le cadre de ses sections que sur le plan suisse, d'une série de manifestations de toute espèce qu'il serait trop long d'énumérer ici.

La «Déclaration d'Amsterdam» est la synthèse de l'énorme travail accompli par le Congrès et ses commissions spéciales. Dans cette longue suite de recommandations adressées aux gouvernements des pays membres du Conseil de l'Europe, une idée flamboie comme un drapeau rouge: l'Année européenne est certes terminée, mais non pas la tâche qu'elle a mise en relief aux yeux des peuples et de leurs autorités: assurer un avenir à notre passé architectural. L'accomplissement de cette tâche n'a fait que commencer, elle ne sera jamais achevée, il nous faudra l'empoigner d'une façon sans cesse renouvelée.

A l'instant de ce rapide aperçu rétrospectif et prospectif, trois questions me préoccupent particulièrement: Que représentent nos monuments architecturaux? — Pourquoi la protection des sites construits est-elle nécessaire? — Que reste-t-il à faire?

I. Un monument, par exemple l'abbatiale de Payerne, le château Stockalper de Brigue, ou la maison d'Adam et Eve à Ardez, est plus qu'une chose plaisante aux yeux, ou intéressante pour le spécialiste: c'est un témoin de notre histoire si mouvementée, c'est une partie de notre héritage spirituel que nous «devons acquérir pour le posséder», et il mérite dès lors que nous ne nous bornions